

Département de l'Essonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mars 2007

Membres en exercice	48
Présents	37
Pouvoirs	9
Votants	46

L'an deux mille sept le vingt-sept
du mois de mars à 19 heures 30

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne légalement convoqué, s'est assemblé à Itteville, espace Georges BRASSENS, sous la Présidence de Monsieur IMBERT.

Présents :

Mesdames BERKOWICZ Sophie – CHAMBARET GRZESKOWIAK Marie-Claire - DERANGERE Monique – ESTUBLIER Yvette – GUEZENEC Mireille - LABARRE Marie-Agnès – LANGUET Chantal – MOUREAUX Corinne – PASSEFORT Nicole - VIGNEAU Françoise

Messieurs ALDEGUER Pierre - BAZOT Daniel – BERNARD Jacques – BINANT Michel – BOULEY Bernard — DANIEL André – De BOURBON BUSSET Charles - FAYOLLE Michel - GALPIN Régis – GIRAUD Robert - GOMBAULT Jacques - GUERVENO Yannick—GWOZDZ Henri – HILGENGA Wilfrid – HOUY Jean-Michel - IMBERT Patrick – LANNEAU Daniel – LEFORT Pierre – LUTUN Francis - MAZODIER Denis – MIRVEAUX Philippe - –MURAT Jean-Louis - POIZOT Alain - PRIMAUD Joël – PRIOUL Jean –RIETZ André – SEMUR Pierre

Absents excusés :

ANSERMIN Marius remplacé par Monsieur Francis LUTUN
AUTRIVE Philippe a donné pouvoir à Monsieur André RIETZ
BERTHOMIER Michel remplacé par Madame Mireille GUEZENEC
COQUIDE Robert a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis MURAT
DAGORET Hubert remplacé par Monsieur Jean-Louis MURAT
FIORI Madeleine a donné pouvoir à Monsieur Daniel BAZOT
GOUARIN Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur Patrick IMBERT
GUILLOTON Pierre remplacé par Monsieur Alain POIZOT
MARAIS Gérard a donné pouvoir à Monsieur Bernard BOULEY
MONIER Joël a donné pouvoir à Monsieur Joël PRIMAUD
LEVILLY Jean remplacé par Monsieur Robert GIRAUD
ORTIN SERRANO Pierre a donné pouvoir à Madame Monique DERANGERE
PERRET Daniel remplacé par Madame Nicole PASSEFORT
POUSSIER Jean-Jacques remplacé par Monsieur André DANIEL
THERY Patrice a donné pouvoir à Monsieur de BOURBON BUSSET Charles
ALBOUY Michèle remplacée par CHAROIN Alain qui a donné pouvoir à Monsieur Jean PRIOUL
DEFFAIN Isabelle
HUET Stéphane

Secrétaire de séance : Madame CHAMBARET GRZESKOWIAK Marie-Claire

Délibération n°6-1 : Desserte du Val d'Essonne

- VU** le Code général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de l'Urbanisme,
- VU** les délibérations du Conseil Communautaire du 29 septembre 2003 puis du 11 décembre 2003 sur la reconnaissance des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire avec en particulier la zone dite des « Haies Blanches » et la zone dite « Panhard » sur la Commune du Coudray-Montceaux et leurs transferts,
- VU** la délibération du Conseil Communautaire du 22 mars 2006 sur les modalités de concertation et la poursuite des objectifs, définies après avis des Communes concernées (Corbeil-Essonnes et le Coudray-Montceaux),
- VU** la délibération du 21 Juin 2004 de la commune du Coudray-Montceaux prescrivant la mise en révision du Plan d'Occupation des Sols en vue du classement des zones NA2 et NA3 en zones NAUI 3 avec règlement, afin de permettre la création d'un parc d'activités,
- VU** la délibération de 19 Décembre 2005 de la commune du Coudray-Montceaux approuvant la mise en révision du P.O.S., modifiée par le contrôle de légalité par délibération du 19 Juin 2006,
- VU** les délibérations de la commune du Coudray-Montceaux en date du 8 février 2007, arrêtant le projet de Plan Local d'urbanisme puis sollicitant le Conseil Général de l'Essonne sur les emplacements réservés inscrits concernant la desserte du Val d'Essonne,
- VU** la délibération du Conseil Communautaire du 22 février 2007 tirant le bilan de la concertation et approuvant le dossier de création de la ZAC des Haies Blanches,
- CONSIDERANT** les résultats des études préalables à la création de cette ZAC et en particulier, l'étude d'impact du projet démontrant les besoins liées à la réorganisation des infrastructures et à la création de nouvelles voies pour desservir cette opération,
- CONSIDERANT** que cette ZAC s'inscrit dans un schéma d'aménagement beaucoup plus large englobant l'ensemble de la zone du site d'Altis Essonne-Nanopôle ainsi que la zone d'activité Panhard au Coudray-Montceaux,
- CONSIDERANT** en outre l'implantation de cette zone en limite du territoire de la Communauté de Commune du Val d'Essonne et les études menées sur la déviation de la RN 191,
- CONSIDERANT** les études menées conjointement concernant ce projet de desserte,
- CONSIDERANT** l'intérêt de la création d'un nouveau réseau routier permettant de desservir le Sud Essonne, mais également de désengorger la RN 191, tout en permettant la desserte harmonieuse de la future ZAC des Haies Blanches,

CONSIDERANT ainsi le schéma de principe de la voirie dite du Val d'Essonne, annexé à la présente et ayant fait l'objet d'une concertation menée dans le cadre de la ZAC des Haies Blanches,

CONSIDERANT également la compatibilité de ce projet au regard du SDRIF actuel et en cours de révision,

**Le conseil communautaire,
Après avoir entendu l'exposé du Président,
Après examen et délibéré :**

APPROUVE le schéma de principe du projet de voirie appelé « desserte du Val d'Essonne »

DECIDE de saisir le Département de l'Essonne pour qu'il puisse mener les études nécessaires pour la réalisation de cette voirie départementale,

A L'UNANIMITE

DEMANDE au représentant de l'Etat d'accuser réception de la présente.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Patrick Imbert", with a long horizontal stroke extending to the right.

Patrick IMBERT